



## Droit de visite et écrit à un juge

-----  
Par Visiteur

Mon ex refuse le droit de visite et a écrit au juge. Elle me reproche violence moral et physique sur mon enfant. Ces allégations ont été enregistrées, je suis convoqué devant le juge le 4 mars. que puis je entreprendre pour faire tomber ses accusations ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Elle me reproche violence moral et physique sur mon enfant. Ces allégations ont été enregistrées  
Quelles allégations? Comment ont elles étaient enregistrées et par qui?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Elle a écrie au juge des affaires familiales, qui a enregistré son courrier

-----  
Par Visiteur

Monsieur

Dans ce cas vous devez attendre que le juge vous convoque et dans l'immédiat tant que le juge n'a pas statué elle ne peut s'opposer à l'exercice de votre droit de visite.

Si le juge donne suite à ces allégations, vous aurez tout loisir de vous expliquer et de vous justifier devant lui.

cordialement

-----  
Par Visiteur

Elle s'oppose a mon droit de visite, que dois je faire ?

-----  
Par Visiteur

Monsieur

Vous pouvez déposer plainte auprès du commissariat ou de la gendarmerie pour non présentation d'enfant.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci, est ce la seul chose a faire ?

-----  
Par Visiteur

Monsieur

Malheureusement oui car vous ne pouvez pas obliger physiquement la mère de votre enfant à vous remettre votre fils.

Cordialement